

**Arrêté ministériel approuvant le dossier de référence de l'unité de formation « Algologie : expertise en évaluation et traitement de la douleur » (code 822402U34D1) classée au niveau de l'enseignement supérieur paramédical de promotion sociale de type court et de régime 1**

**A.M. 27-07-2011**

**M.B. 22-08-2011**

La Ministre de l'Enseignement de promotion sociale,

Vu le décret du Conseil de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, notamment l'article 137;

Vu l'arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 27 avril 1992 portant délégation de compétences en matière d'enseignement de promotion sociale;

Vu l'avis conforme de la Commission de concertation de l'enseignement de promotion sociale du 1<sup>er</sup> juillet 2011,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - Le dossier de référence de l'unité de formation intitulée « Algologie : expertise en évaluation et traitement de la douleur » (code 822402U34D1) est approuvé.

Cette unité de formation est classée au niveau de l'enseignement supérieur paramédical de promotion sociale de type court.

**Article 2.** - La transformation progressive des structures existantes concernées commence au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2013.

**Article 3.** - Le présent arrêté entre en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2011.

Bruxelles, le 27 juillet 2011.

La Ministre de l'Enseignement de Promotion sociale,

Mme M.-D. SIMONET